

# Sommaire

## De la demande à l'accueil

1	Le Centre Reine Fabiola	21	La commission d'admission: seconde réunion
2	Sommaire	21	Aide-mémoire
3	Editorial	22	Bienvenue Lisa!
4	Les différentes étapes	23	Se prononcer sur le «oui» ou le «non»
6	Parcours de vie	24	La visite de préparation à l'accueil et la signature du contrat
8	Nous t'attendons	24	La concrétisation d'une longue réflexion
9	Agréments et reconnaissance	25	Il y a des jeunes de mon âge?
10	Services et prises en charge	26	A la découverte de son foyer d'hébergement
10	Premier contact	28	La signature, l'engagement au bout du stylo
11	Le dossier d'admission	29	Ce bout de papier bien concret
12	L'ordinaire de la vie est difficile à raconter...	30	La réunion de «coordination en vue de l'accueil»
14	La commission d'admission: première réunion	31	Et ensuite...
15	La visite d'admission	33	Du côté de l'Entreprise de Travail Adapté...
15	Voir de ses yeux	34	Pages Loisirs
16	Quelques souvenirs...	39	Brèves
17	C'est de ton futur qu'il s'agit	44	Déjà parus
18	Je ne savais pas que c'était énorme comme ça		
19	L'entretien médical lors de la visite d'admission		
20	Nous étions confiants...		

«Emergences» revue trimestrielle  
du Centre Reine Fabiola de Neufvilles  
réalisée au service Communication.

### Dix-huitième année

Coordination : Christine VAN HAUWAERT  
Assistante : Mélissa PIZZOLON  
Infographie : Maëlys CATALDO  
Sérialisation de Fabien LASSOIE et son équipe.

Abonnement pour 4 numéros :

De Belgique : 12,50 €  
sur le compte 270-0476510-02  
de l'asbl Institut Reine Fabiola

De France : 12,50 € par chèque barré « I.R.F. Emergences » ou sur le  
compte 30027-00003-644905-46 « I.R.F. »

Editeur responsable :

Michel BOURDON

455, rue de Neufvilles

7063 Neufvilles - Belgique

Tél : 067/33.02.25 Fax : 067/33.38.32

e-mail : communication@crfneufvilles.org

www.centrereinefabiola.be

Bureau de dépôt  
Soignies 1 - Belgique

# Editorial

Depuis de nombreuses années, les procédures d'admission suscitent des débats. Il en existe sans doute autant de modèles que d'institutions.

Alors que cachent-elles ?

Historiquement, on retrouve peu de choses à ce sujet mais on peut raisonnablement penser que ces procédures sont nées lorsque la base du fonctionnement institutionnel est passée du caritatif au développement de projets personnalisés.

L'admission serait donc idéalement un espace de rencontre entre une demande parentale (ou son équivalent) et le mandat social confié à l'institution. Ce moment d'échange cherche à définir un projet commun aux trois parties, la troisième étant la personne handicapée elle-même.

Mais que ce soit pour la famille ou pour l'institution, l'exercice n'est pas anodin. Les familles y laissent souvent une énergie folle. Probablement proportionnelle aux espoirs qu'elles y déposent. Et puis, que ce soit pour la personne handicapée ou sa famille, cette procédure peut sans aucun doute paraître longue, voire interminable.

Outre que celle-ci se décompose en plusieurs

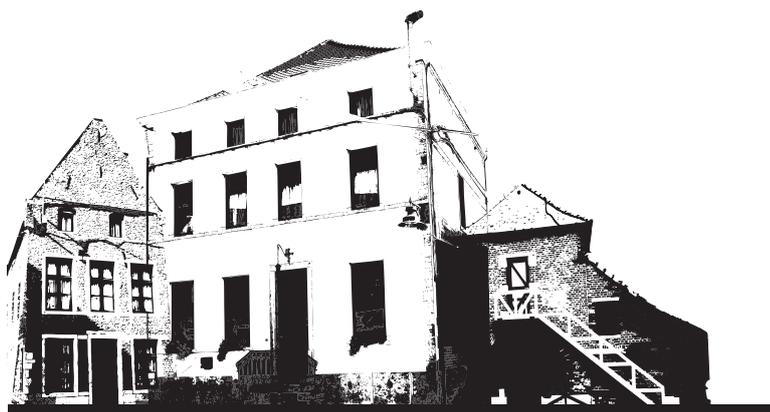
étapes, familles et personnes handicapées se livrent à un exercice de vérité parfois malaisé, voire douloureux. Tout y passe ou presque. L'histoire familiale, la grande, mais aussi la petite, celle qui provoque dans toutes les familles des blessures qu'on préfère garder pour soi.

Et puis, il y a l'attente. Une fois passées toutes les étapes, la famille reste suspendue à la réponse. Porter une demande de placement pour son enfant est excessivement complexe émotionnellement ; c'est souvent un mélange de culpabilité et de soulagement. L'issue de la démarche va avoir un impact majeur sur l'histoire familiale.

Pour terminer, je reviens sur cette expression « procédure d'admission » dont on peut raisonnablement se demander si le choix est judicieux. En tant que marche à suivre, elle a cela de rassurant qu'elle offre un côté structuré, presque immuable, en tout cas apaisant.

On constate cependant très vite que, comme chacun d'entre nous est unique, cette procédure devient à chaque fois tout aussi unique.

Laurent COURTOIS  
Directeur général Adjoint



# Nous t'attendons

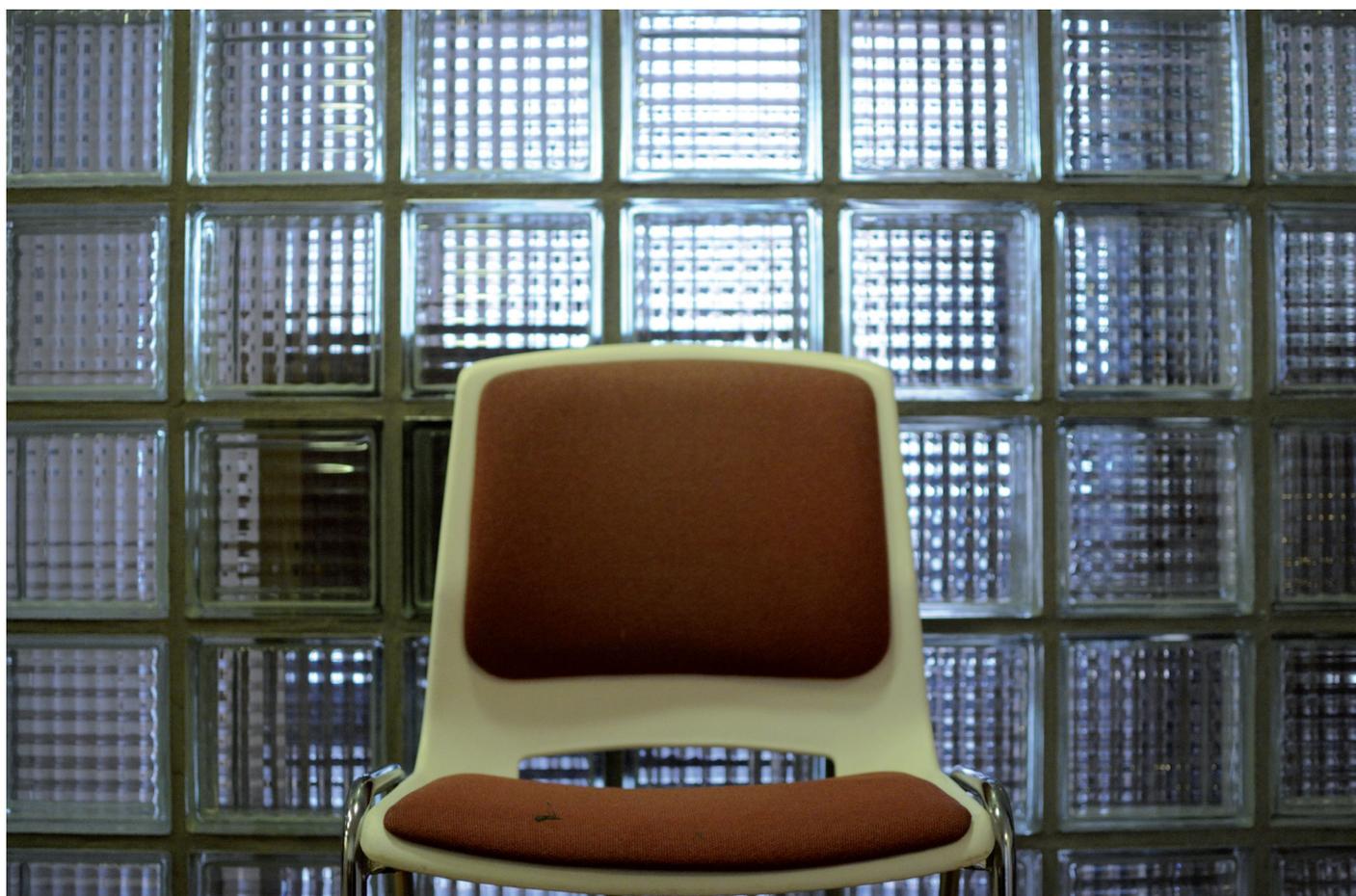
**Qu'est-ce qu'accueillir quelqu'un? Comment impliquer la personne handicapée dans son entrée au Centre Reine Fabiola? Comment faire passer ce message si nécessaire : *tu es attendu, toi et pas quelqu'un d'autre*? Enfin, comment faire de l'attente une parenthèse d'espoir et de rêves d'avenirs?**

**D**ans les années 70, les circonstances de l'entrée en institution n'étaient pas toujours adéquates. À l'époque, la procédure de décision d'une admission n'était pas formalisée comme elle l'est aujourd'hui. Cela pouvait générer chez la personne handicapée qui entrait au Centre Reine Fabiola un sentiment d'injustice, une impression d'enfermement et d'absence de contrôle de son destin, générés par le fait qu'elle n'avait pas été consultée sur cette décision si importante dans sa propre vie. À l'opposé, des familles souhaitant le meilleur pour leur enfant investissaient, parfois à l'excès, l'accueil dans l'institution. L'aspect relationnel avec les équi-

pes pédagogiques était alors biaisé ; la personne handicapée se voyait finalement dans l'obligation morale d'entrer au Centre Reine Fabiola pour faire plaisir à ses parents. Un important travail pédagogique d'autonomisation devait alors être mené par la suite.

Autre situation : des adultes arrivaient sans qu'il y ait eu d'échanges entre le Centre Reine Fabiola et leur précédente structure d'accueil ; d'où un manque d'information sur leur passé et, dès lors, une difficulté à définir une action pédagogique adéquate.

Ces cas de figure n'étaient pas la règle mais se présentaient néanmoins trop souvent.



## Du temps pour imaginer

Comment s'approcher le plus possible de l'auto-détermination de la personne handicapée dans son processus d'admission ? Comment informer, concerner et faire participer la famille au processus éducatif qui pourrait se mettre en place ? Notre objectif est de lui permettre d'être participante et de la soutenir pour passer ce cap bien souvent douloureux de l'entrée en institution.

Il était nécessaire de présenter une procédure d'admission claire, aux processus de décision bien définis tout en laissant la place à une dimension d'humanité.

Fallait-il faire en sorte que les différentes étapes de l'admission s'enchaînent et que le résidant puisse intégrer le Centre Reine Fabiola au plus vite ? Ou, au contraire, laisser du temps pour que ce processus s'accomplisse ? Nous avons choisi d'injecter de l'attente pour que chacun puisse vivre cette situation de crise en prenant un peu de distance. C'est dans l'intention de permettre à tous, famille et personne handicapée, de mobiliser ses propres ressources même si ce changement est douloureux.

L'attente est aussi liée à la volonté de proposer à l'adulte en situation de handicap une place dans le foyer et l'atelier occupationnel adaptés à ses besoins. Il n'occupe pas n'importe quelle place mais un lieu de vie et d'occupation adapté à lui. La question que nous lui posons alors est : *Veux-tu investir ces espaces ?* Par là, nous lui disons aussi : *Nous t'attendons.*

La période d'attente n'est alors pas qu'un espace de transition mais aussi un espace de construction durant lequel on a le temps de rêver à quelque chose que l'on a voulu. C'est aussi une manière de marquer

un passage, une transition d'un lieu de vie vers un autre. L'espace familial et l'espace institutionnel sont bien distincts ; chacun garde ses normes propres et ses valeurs même si un dialogue est présent.

## Responsabilisation

Durant cette période d'attente, différents intervenants pédagogiques se concertent afin de prendre la meilleure décision. Cette concertation crée un processus de contrôle social qui permet de limiter les risques de ségrégation.

La famille, de son côté, est confrontée, durant la procédure d'admission, à des démarches administratives, parfois lourdes et compliquées. C'est là aussi une forme de « combat » qui fait appel aux ressources de la cellule familiale et qui montre à la personne handicapée combien ses parents sont capables de se mobiliser pour elle. Celle-ci s'en trouve responsabilisée : *si mes parents font autant d'efforts, je me dois d'en faire autant pour que ça marche.*

La création de cette procédure, avec ses multiples étapes et le temps qu'elle requiert, a permis d'augmenter les chances de réussite de l'intégration dans l'institution.

L'admission est un moment clé, la pierre angulaire de l'accompagnement pédagogique de la personne handicapée dans les mois et les années à venir et doit continuer à faire l'objet de toute notre attention.

Propos d'Efren MORALES  
Adjoint de Direction Responsable pédagogique  
Recueillis par Mélissa PIZZOLON

## Agréments et reconnaissance

Le Centre Reine Fabiola accueille des personnes handicapées mentales, des deux sexes, âgées d'au moins 18 ans au moment de l'admission.

Il est officiellement reconnu par :

- l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (A.W.I.P.H.), qui lui délivre un agrément et autorisations de prises en charge;
- les autorités françaises compétentes (accords et conventions de prise en charge de personnes originaires d'une vingtaine de Départements) ;
- le Ministère de la Famille du Grand Duché de Luxembourg.